Organiser la coopération entre élèves
Fiche 12 : Les coopératives scolaires

« Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne dans le même rapport que l'égalité de condition s'accroit » (Tocqueville, 1963, p. 123).

Tocqueville, A. (1963). *De la démocratie en Amérique*. Union générale d'éditions.

DÉFINITION

Une coopérative scolaire est une institution de solidarité entre élèves unis volontairement pour gérer des biens communs ou répondre à quelque chose d'utile (un besoin, un souhait, un danger ou un risque) par le biais d'une organisation commune, contrôlée démocratiquement et tournée vers des réalisations concrètes. Elle fonctionne autour des principes coopératifs suivants : adhésion volontaire des élèves, contrôle démocratique (« un membre, une voix »), participation économique (cotisation), autonomie et indépendance, coopération entre les coopératives, engagement envers la communauté, priorité à l'éducation coopérative.

LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES ARGENTINES

➔ Les fonctions au sein d'une coopérative scolaire

- L'assemblée est composée de tous les membres. Elle se réunit une fois par an.
- Les associés de la coopérative sont les élèves ayant réglé leur cotisation (somme modique, valable pour l'ensemble de la scolarité).
- La présidence représente la coopérative et est élue par les membres du conseil d'administration ou directement par l'assemblée.
- Le conseil d'administration est élu par l'assemblée et est composé d'au moins une présidence, un secrétariat et une trésorerie (avec deux suppléants). Il a pour mission de gérer la coopérative.
- Le syndicat a pour mission de contrôler la gestion correcte de la coopérative. Ces sont des élèves issus de la liste de campagne non élue.
- Un enseignant-guide est l'adulte référent de la coopérative. Il forme les nouveaux arrivants, rappelle l'histoire de la coopérative et répond aux inquiétudes non résolues par les élèves.

➔ Quelques éléments de fonctionnement

Lors de la création d'une coopérative, les élèves choisissent un nom, un logo, parfois un animal-totem. La coopérative vit pendant plusieurs années, avec des conseils d'administration nouveaux chaque année.
L'argent collecté par les actions de la coopérative est utilisé selon le principe d'engagement pour la communauté et décidé par le conseil d'administration.
Les décisions sont prises par recherche d'un consentement mutuel et, si nécessaire, par un vote pouvant être éclairé par une enquête auprès des associés. Les associés sont libres de participer aux actions décidées par les coopératives.

Animal totem de la coopérative "Experiencia Joven" du lycée ICES à Sunchales

➔ Les intentions éducatives des coopératives scolaires (Ascolani *et al*., 2021) :

- transmettre des valeurs coopératives : responsabilité (individuelle et sociale), souci des autres, équité, solidarité, aide, démocratie, égalité, transparence, justice, honnêteté
- faire vivre des pratiques démocratiques,
- susciter la responsabilité sociale et apporter une aide aux autres,
- apprendre à travailler en équipe et se préparer au monde du travail,

➔ Exemples de réalisations de coopératives scolaires :

S. Connac et C. Hueber

Les coopératives scolaires sont des « **sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des enseignants** en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres » (Circulaire ministérielle du 10/02/48). Ce sont des « **regroupements d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative** » (Circulaire du 23/07/08).

Les coopératives scolaires sont des instruments d'éducation à la citoyenneté. Elles visent à ce que les élèves apprennent à :

Tous les élèves d'une école ou d'un établissement peuvent devenir des membres actifs de la coopérative. La vie de la coopérative s'effectue de conseils de coopérative (de classe, d'école ou d'établissement) composés de représentants d'adultes et d'enfants.

Les principes de l'économie sociale et solidaire	Projet coopératif d'éducation à l'OCCE
- Utilité sociale - Libre adhésion - Transparence - Modèle économique viable, pour assurer la mission sociale - Gouvernance démocratique - Lucrativité limitée - Solidarité	- Libre adhésion : projets personnels et libertés pour apprendre - Gestion démocratique : « une personne une voix » - Lucrativité limitée et équitable : la réussite de chacun est l'affaire de tous - Inter-coopération : entre les classes et les établissements - Education coopérative des membres : la manière dont on apprend est aussi importante que ce que l'on apprend

Quelques repères historiques sur les coopératives scolaires à l'OCCE :

- **1921** : manifeste coopératif (rédigé par Charles Gide) : la coopération doit être enseignée « comme un fait et comme une foi »
- **1928** : création de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) : pour encourager la création de coopératives scolaires afin d'améliorer les conditions matérielles de vie à l'école
- **1948** : définition des coopératives scolaires : « Les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux, avec le concours des maîtres en vue d'activités communes. […] Les fruits du travail commun sont affectés à l'embellissement de l'école et à l'amélioration des conditions de travail, à l'organisation de la culture artistique et des loisirs des sociétaires, au développement des œuvres scolaires et postscolaires d'entraide et de solidarité. »
- **À partir de 2001** : l'OCCE renoue avec ses partenaires originels du coopérativisme afin de redonner à ses conceptions pédagogiques la finalité éducative, sociale et économique qui a amené sa création. Il prend la présidence de "la semaine de l'ESS à l'Ecole" dans le cadre de l'ESPER. Il milite également pour le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

3 pédagogues fondateurs

- Emile Bugnon
- Barthélémy Profit
- Célestin Freinet

Bibliographie

- Ascolani, A., Alucín, S., González, G. et Supisiche, D. (2021). *Cooperativas Escolares – Antecedentes nacionales y desarrollo en la provincia de Santa Fe*. Ediciones Ciccus.
- Cooperazione Trentina (2021). *Apprender a cooperar – Un viaje al centro de la cooperación*. Intercoop.
- Laville, J.-L. (2016). *L'économie sociale et solidaire - Pratiques, théories et débats*. Points.
- Le Gal, J. (2002). *Les droits de l'enfant à l'école – Pour une éducation à la citoyenneté*. De Boeck & Belin.
- Profit, B. (1922). *La coopération à l'école*. Delagrave.
- Vincent, J.-F. (2023). Principes de l'économie sociale et principes pédagogiques coopératifs. *Animation et Education, 297*, 15.

S. Connac et C. Hueber